

## Frais d'équipement

AVENANT du 17 décembre 2001  
à la Convention Collective Nationale étendue de la Pharmacie d'Officine  
du 3 décembre 1997

Entre les soussignés :

LA FEDERATION DES SYNDICATS PHARMACEUTIQUES DE FRANCE  
13, rue Ballu à PARIS 9ème

L'UNION NATIONALE DES PHARMACIES DE FRANCE  
57, rue Spontini à PARIS 16ème

d'une part,

et

~~LA FEDERATION NATIONALE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT DES INDUSTRIES  
CHIMIQUES, PARACHIMIQUES ET CONNEXES (CFE/CGG)~~  
56, rue des Batignolles à PARIS 17ème

~~LA FEDERATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES (CGT)~~  
263, rue de Paris à MONTREUIL SOUS BOIS (Seine Saint-Denis)

LA FEDERATION NATIONALE DE LA PHARMACIE « FORCE OUVRIERE »  
7, passage Tenaille à PARIS 14ème

LA FEDERATION NATIONALE DES SYNDICATS CHRETIENS DES SERVICES DE SANTE ET  
SOCIAUX (CFTC)  
10, rue Leibniz à PARIS 18ème

~~LA FEDERATION NATIONALE DES SYNDICATS DES SERVICES DE SANTE ET SERVICES  
SOCIAUX (CFDT)~~  
47-49, avenue Simon Bolivar - 75950 PARIS CEDEX 19

d'autre part.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Handwritten signatures and initials, including 'NP' and a signature with a horizontal line through it.

Article 1<sup>er</sup>

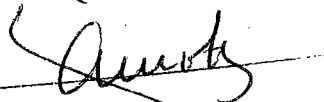
Le montant de l'indemnité forfaitaire annuelle pour frais d'équipement, prévue à l'article 9 de la Convention Collective Nationale de la Pharmacie d'Officine du 3 décembre 1997, est fixé à 52 € pour l'année 2002.

Article 2

Le présent avenant fera l'objet d'une demande d'extension à l'initiative de la partie la plus diligente.

Fait à Paris, le 17 décembre 2001

- Pour LA FEDERATION DES SYNDICATS PHARMACEUTIQUES DE FRANCE



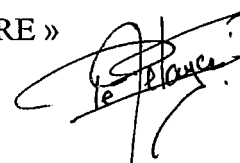
- Pour L'UNION NATIONALE DES PHARMACIES DE FRANCE



- Pour LA FEDERATION NATIONALE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT DES INDUSTRIES CHIMIQUES, PARACHIMIQUES ET CONNEXES (CFE/CGC)

- Pour LA FEDERATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES (CGT)

- Pour LA FEDERATION NATIONALE DE LA PHARMACIE « FORCE OUVRIERE »



- Pour LA FEDERATION NATIONALE DES SYNDICATS CHRETIENS DES SERVICES DE SANTE ET SOCIAUX (CFTC)



- Pour LA FEDERATION NATIONALE DES SYNDICATS DES SERVICES DE SANTE ET SERVICES SOCIAUX (CFDT)